

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 17 jan

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le

20 JAN. 2023
ID : 037-213701519-20230118-DEL037151001_23-DE

Le 17 janvier 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme VILLENEUVE PINET Catherine, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUQUIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme DABAN-SIGRIST Sabrina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. JEANNIN Patrick, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

M. CORLAY-QUESTEL Sébastien.

Secrétaire de séance : M. BONTEMPS Jean-Luc.

DATE DE LA CONVOCATION

12 janvier 2023

DATE D’AFFICHAGE

12 janvier 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

DEL 037 151 001 / 2023 – 7.1

FINANCES : Commencement d’investissement n°2023-01

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 et L1612-1,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 3 (M. GAGNEUX et Mme CERDAN, avec le pouvoir de M. BIGNAND)

Décide

Article 1 : d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement au titre de l’exercice 2023 comme suit :

Opération	Chapitre	Crédits ouverts au budget 2022	Crédits autorisés avant le vote du BP 2023
N°42 – Bâtiments divers commune	21	1 111 613 €	100 000 €
N°57 – Terrain immeuble	21	1 581 000 €	10 000 €
N°70 – Bureau et informatique	21	9 000 €	2 250 €
N°71 – Mobilier	21	5 200 €	1 000 €
N°73 – Matériel et outillage de voirie	21	2 000 €	500 €
N°74 – Cimetières	21	10 000 €	2 500 €
N°77 – Halte garderie	21	900 €	225 €
N°82 – Maison intergénérationnelle	21	30 000 €	7 500 €
N°21 – Immobilisations corporelles	21	66 791,76 €	16 697,94 €

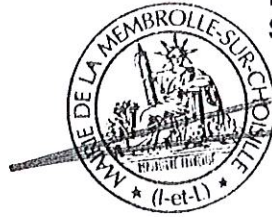
Article 2 : d'inscrire ces crédits au Budget Primitif 2023 lors de son adoption,

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

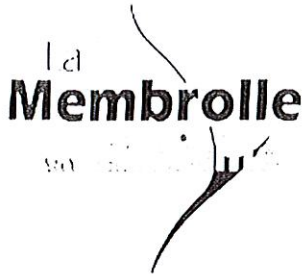
Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 18 janvier 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 17 jan

**DATE DE LA CONVOCATION**

12 janvier 2023

DATE D’AFFICHAGE

12 janvier 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Le 17 janvier 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme VILLENEUVE PINET Catherine, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme DABAN-SIGRIST Sabrina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. JEANNIN Patrick, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

M. CORLAY-QUESTEL Sébastien.

Secrétaire de séance : M. BONTEMPS Jean-Luc.

DEL 037 151 002 / 2023 – 7.10

FINANCES : Participation aux frais de fonctionnement des élèves « hors communes » des écoles publiques

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code de l’Education,
 Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de fixer le montant des participations communales comme suit :

Elèves de classe	Montant 2021/2022
Elémentaire	551,00 €
Maternelle	921,00 €

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le **20 JAN. 2023**

ID : 037-213701519-20230118-DEL037151002_23-DE

Article 2 :

d'appliquer les frais de scolarité à la commune de
résidant hors commune, inscrit dans une des écoles de

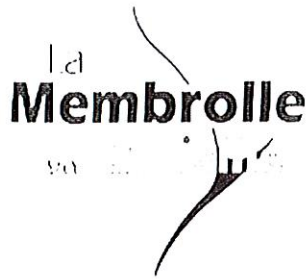
La Membrolle-sur-Choisille.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 18 janvier 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 17 janvier 2023

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le 20 JAN. 2023

ID : 037-213701519-20230118-DEL037151003_23-DE

Le 17 janvier 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme VILLENEUVE PINET Catherine, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme DABAN-SIGRIST Sabrina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. JEANNIN Patrick, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

M. CORLAY-QUESTEL Sébastien.

Secrétaire de séance : M. BONTEMPS Jean-Luc.

DATE DE LA CONVOCATION

12 janvier 2023

DATE D’AFFICHAGE

12 janvier 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

DEL 037 151 003 / 2023 – 3.1

DOMAINE ET PATRIMOINE : Acquisition d'une partie de la parcelle AL0093 auprès de M. et Mme PERCHAUD

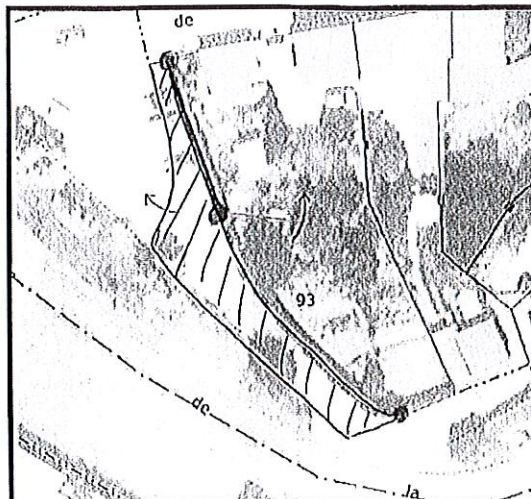
Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'acquérir une partie de la parcelle AL0093 (partie hachurée - plan ci-dessous) auprès de M. et Mme PERCHAUD,



Article 2 : décide que l'acquisition par la commune se fera au point de bornage,

Article 3 : décide que les frais d'acte et de bornage seront supportés par la commune,

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 18 janvier 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 17 janvier 2023

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le

20 JAN 2023

ID : 037-213701519-20230116-DEL037151004_23-DE

DATE DE LA CONVOCATION

12 janvier 2023

DATE D’AFFICHAGE

12 janvier 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Le 17 janvier 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme VILLENEUVE PINET Catherine, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme DABAN-SIGRIST Sabrina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. JEANNIN Patrick, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

M. CORLAY-QUESTEL Sébastien.

Secrétaire de séance : M. BONTEMPS Jean-Luc.

DEL 037 151 004 / 2023 – 3.1

DOMAINE ET PATRIMOINE : Acquisition de la parcelle AE003 auprès de Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver le rachat de la parcelle AE003 d'environ 57 302 m² auprès de Tours Métropole Val de Loire,

Article 2 : que l'acquisition par la commune se fera au prix de 1.584.378,87 € hors frais d'acte et de bornage, comprenant :

- prix de la parcelle pour 1.550.000,00 €,
- montant des honoraires et frais de notaire d'acquisition par la commune pour 17.951,09 €,
- montant des honoraires et frais de notaire d'acquisition par Tours Métropole Val de Loire pour 16.427,78 €,

Article 3 : que les frais d'acte et de bornage seront supportés par la commune,

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le

20 JAN. 2023

ID : 037-213701519-20230118-DEL037151004_23-DE

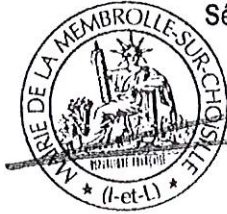
Article 4 :

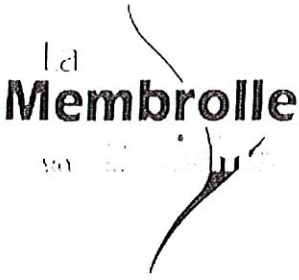
d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 18 janvier 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 17 janvier 2023

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le 20 JAN. 2023

ID : 037-213701519-20230118-DEL037151005_23-DE

Le 17 janvier 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme VILLENEUVE PINET Catherine, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme DABAN-SIGRIST Sabrina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. JEANNIN Patrick, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

M. CORLAY-QUESTEL Sébastien.

Secrétaire de séance : M. BONTEMPS Jean-Luc.

DATE DE LA CONVOCATION

12 janvier 2023

DATE D’AFFICHAGE

12 janvier 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

DEL 037 151 005 / 2023 – 3.1

DOMAINE ET PATRIMOINE : Cession des parcelles AE002 et AE003 à Conseils et Patrimoine

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités,
Vu le rapport présenté,
Vu l'avis des Domaines en date du 02 janvier 2023,

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

- Article 1 : d'approuver la vente des parcelles AE002 et AE003 pour une superficie totale d'environ 61 405 m², à la société Conseils et Patrimoine,
- Article 2 : que la vente par la commune se fera au prix de 3 259 000,00 € hors frais d'acte et de bornage,
- Article 3 : que les frais d'acte et de bornage seront supportés par Conseils et Patrimoine,
- Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 18 janvier 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 17 janvier 2023

Envoyé en préfecture le 20/01/2023
Reçu en préfecture le 20/01/2023
Publié le 20 JAN 2023
ID : 037-213701519-20230118-DEL037151006_23-DE

Le 17 janvier 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

12 janvier 2023

DATE D’AFFICHAGE

12 janvier 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme VILLENEUVE PINET Catherine, Mme BLIN Christine, Mme BRION Anne, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUJER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme ALBERT Julie, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme DABAN-SIGRIST Sabrina a donné son pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel, Mme PARANTHOINE Nina a donné son pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. JEANNIN Patrick, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :

M. CORLAY-QUESTEL Sébastien.

Secrétaire de séance : M. BONTEMPS Jean-Luc.

DEL 037 151 006 / 2023 – 1.1

COMMANDE PUBLIQUE : Approbation de l'avenant au traité de concession pour l'aménagement des « Hauts de Mazagran »

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver l'avenant au traité de concession d'aménagement des Hauts de Mazagran,

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer ledit avenant,

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 18 janvier 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS



AVENANT AU TRAITE DE CONCESSION

Entre les soussignés :

La commune de la Membrolle-sur-Choisille, représentée par son Maire, Monsieur Sébastien MARAIS, agissant en vertu de la délibération du ...,
Ci-après désignée par « LA COMMUNE »,

ET

La société SARL CONSEIL ET PATRIMOINE représentée par Monsieur Nicolas REGNIER dont le siège social est au 52 Avenue du Gatinais BP N°34 45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE identifié sous le numéro SIREN 434 190 948 et immatriculée au Registre du Commerce RCS ORLEANS N°434 190 948.
Ci-après dénommé « le concessionnaire » ou « l'aménageur »,

PREAMBULE

Par délibération du 19 janvier 2022, la Commune de la Membrolle-sur-Choisille a décidé de lancer la procédure de consultation en vue de désigner le concessionnaire en charge de la réalisation de l'opération d'aménagement « les Hauts de Mazagran ».

Le traité de concession d'aménagement a été signé le 05/09/2022.

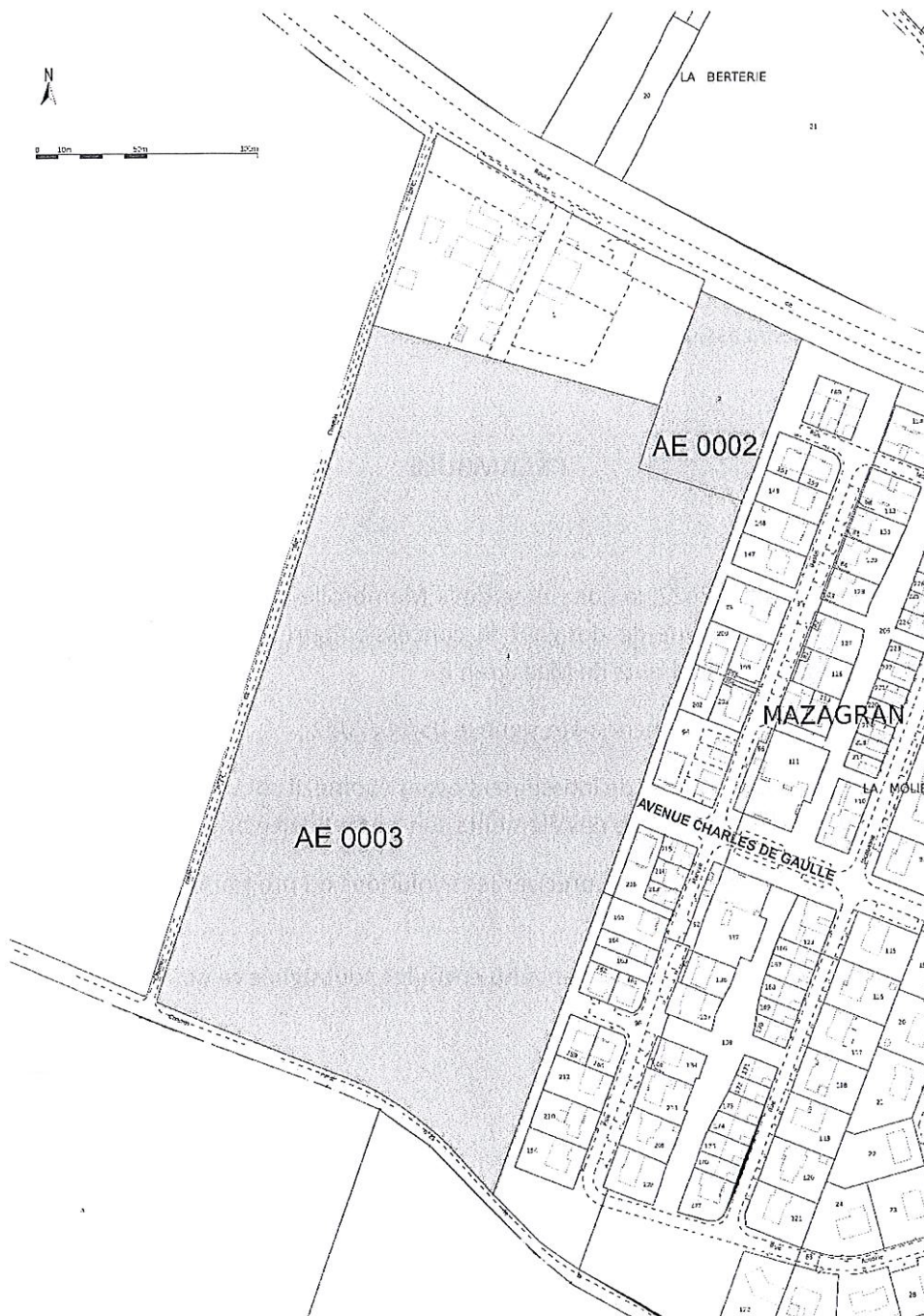
A ce jour, certains éléments du projet de lotissement ayant évolué, il convient de mettre en cohérence le Traité de concession avec l'ensemble des éléments composant cette opération.

Le présent avenant a donc pour objet de préciser les évolutions du programme.

En conséquence de ce qui précède, il est convenu entre les soussignés ce qui suit :

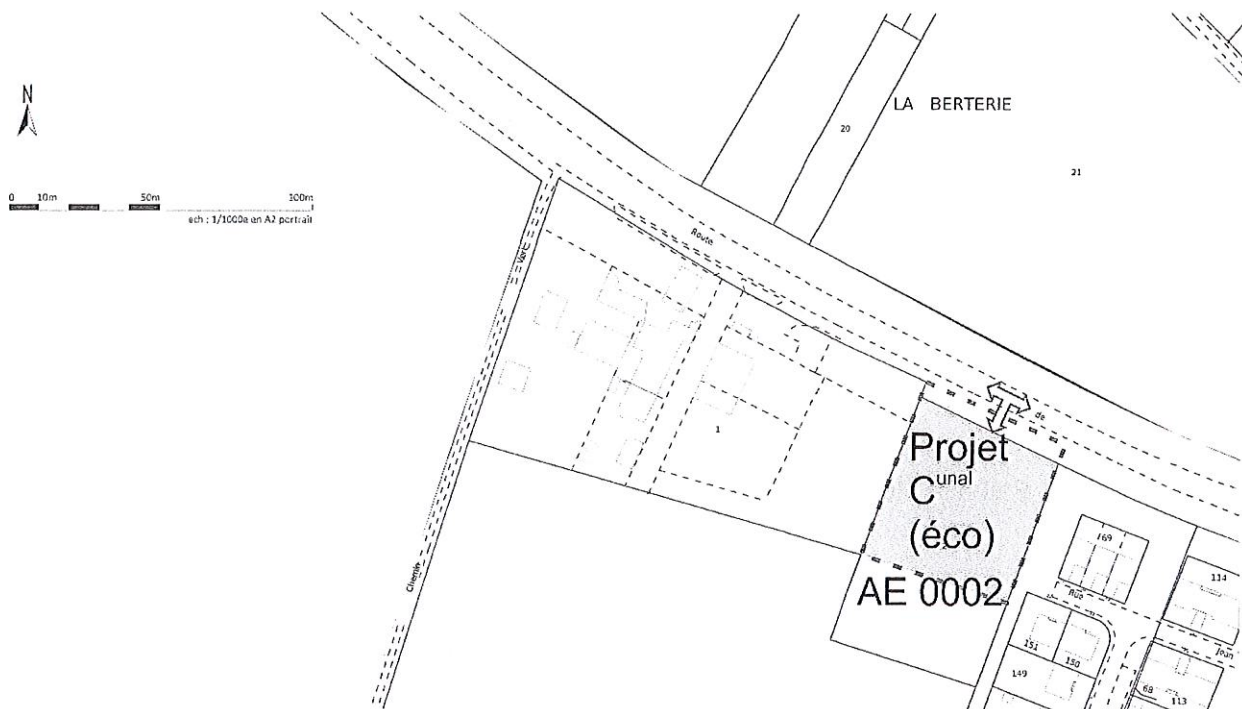
ARTICLE 1 – MODIFICATION DU PROGRAMME LOGEMENT

Le périmètre (ci-dessous) faisant l'objet de la concession d'aménagement correspond aux parcelles AE0002 et AE0003 pour une superficie totale de 61 405 m².



La commune souhaitait conserver environ 3 000 m² de terrain afin d'envisager l'implantation d'une activité économique en bordure de la RD 959.

Ces 3 000 m² étaient prévus sur la parcelle AE 0002 et auraient représenté les $\frac{3}{4}$ nord conformément au plan ci-après. Il était prévu que cette parcelle communale soit viabilisée par l'aménageur dans le cadre de la concession.



Ce terrain situé au nord du projet des Hauts de Mazagran n'ayant plus vocation à accueillir une activité économique, il est décidé d'intégrer cette surface dans le projet global et d'ajouter 2 terrains à bâtir dans le programme de l'opération.

Cela porte le nombre de terrain à bâtir à 33 lots au lieu de 31 lots.

Le Programme global des constructions des Hauts de Mazagran est porté à 120 logements composé comme suit :

- 18 Maisons individuelles groupées en accession privé.
- 69 Collectifs/Intermédiaires locatifs sociaux.
- 33 Terrains à bâtir.

L'aménageur s'engage à acquérir cette parcelle. Les frais liés à cette acquisition seront supportés par l'aménageur.

Cette densification du programme sera réalisée dans le cadre d'un échelonnement maîtrisé des commercialisations, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement équipements publics (école, ...).

Cet échelonnement devra être indiqué précisément au Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC).

ARTICLE 2 – ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant est rendu exécutoire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La Collectivité concédante notifiera au concessionnaire le présent avenant en lui faisant connaître la date à laquelle il aura été reçu par le représentant de l'Etat le rendant exécutoire.

Le présent avenant prendra effet à compter de la date de ladite notification.

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

Les dispositions du Traité de Concession signé le 05/09/2022, non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait à la Membrolle-sur-Choisille, le, en 3 exemplaires originaux.

<p style="text-align: center;">La COMMUNE</p> <p style="text-align: center;">Le Maire</p> <p style="text-align: center;">Monsieur Sébastien MARAIS</p>	<p style="text-align: center;">La société SARL CONSEIL ET PATRIMOINE</p> <p style="text-align: center;">Le Représentant</p> <p style="text-align: center;">Monsieur Nicolas REGNIER</p>
---	--